

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES



BRETAGNE

Bulletins Techniques des Stations d'Avertissements Agricoles n°02bis du 29 mars 2001 - 3 pages

Cultures Légumières

NOTE ARTICHAUT

Situation phytosanitaire en 2000

En 2000, les populations de pucerons verts se sont maintenues à des niveaux peu élevés. Les micro-hyménoptères, les champignons entomophthorales et les punaises anthocorides ont bien contrôlé l'évolution des populations de pucerons.
Durant l'été, les pucerons noirs ont surtout infestés les parcelles de drageons. La présence active des auxiliaires (syrphes, chrysopes et coccinelles) a joué un rôle régulateur important.
Les fortes attaques de mildiou durant l'été ont parfois entraîné des dégâts sur capitules.
Voici quelques rappels sur les espèces de pucerons rencontrées sur artichaut ainsi que sur la faune et la flore auxiliaires.

PUCERONS :

Les 2 principales espèces de pucerons qui se développent sur artichaut sont *Capitophorus horni* (puceron vert) et *Aphis fabae* (puceron noir).
Capitophorus horni se développe surtout au début du printemps et au début de l'automne. Il provoque essentiellement des dégâts directs par piqûres sur le feuillage.
Aphis fabae est essentiellement présent en été. Il est responsable à la fois de dégâts directs sur le feuillage mais surtout de colonisations des capitules, qui les rendent impropres à la commercialisation. C'est donc le puceron le plus préoccupant sur artichaut même si les attaques sont restées modérées ces dernières années.

AUXILIAIRES :

Le suivi des auxiliaires pour l'élaboration des Avertissements Agricoles® montre leur rôle très important dans la régulation des populations de pucerons. Les principaux acteurs des cette régulation sont les prédateurs suivants : coccinelles (surtout en été), syrphes (en été), des chrysopes (en été), punaises (au printemps et à l'automne), mais aussi les parasitoïdes comme les micro-hyménoptères (au printemps et à l'automne) et les champignons entomophthorales (au printemps et à l'automne).
La prise en compte de ces nombreux auxiliaires est capitale dans le raisonnement de la lutte contre les pucerons.
Avant toute intervention, il est nécessaire d'observer ses parcelles afin de connaître le niveau de l'infestation et d'apprécier l'efficacité de ces auxiliaires.
Si des traitements chimiques sont nécessaires, pour les interventions réalisées au début du printemps et à l'automne, choisir des spécialités qui agissent par températures basses (en règle générale, ces insecticides sont peu respectueux des auxiliaires).
Pour les interventions réalisées au printemps et durant l'été, choisir des spécialités qui respectent les auxiliaires car ils sont très nombreux à cette époque.
Dans les parcelles proche de la récolte ou en cours de récolte, si les capitules sont infestés par des pucerons noirs, il est possible d'intervenir avec des insecticides qui ont un délai d'emploi avant récolte de 3 jours.

MILDIOU :

Le mildiou peut occasionner des dégâts sur le feuillage tout au long de la période de végétation de l'artichaut. Les attaques peuvent être observées aussi bien sur Camus de Bretagne que sur Violet de Provence ou Castel, qui se révèle très sensible aux attaques sur le feuillage. Les Avertissements Agricoles® vous donneront des indications sur la nécessité d'éventuels traitements.
Dans tous les cas, respectez les délais d'emploi avant récolte de façon à ne pas dépasser les limites maximales de résidus (LMR).
Vous trouverez ci-joint une planche photo des principaux " parasites et prédateurs sur artichaut " ainsi que la liste des spécialités actuellement autorisées sur artichaut contre les pucerons et le mildiou des composés.

DRAF Bretagne
Service Régional de la Protection des Végétaux
B.P. 60116
35701 RENNES CEDEX

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Rennes
Directeur gérant : P.BLANCHET
Publication périodique
C.P.P.A.P n°528 AD
ISSN n°1167-2382

Tarif Courrier 555 Frs - Fax 655 Frs - Courrier électronique 355 Frs

P44

Spécialités homologuées ou en APV – Extraction d'ECOPHYT du 21/03/2001
Artichaut – traitement des parties aériennes puceron

Composition	Spécialité	Firme	Dose	Délai emploi avant récolte*
Acéphate	ORTHENE 50	Tomen France	1.5 kg/ha	14 jours
Dichlorvos	APHITOX	Sipcam Phyteurop	2 l/ha	ND
	NOGOS 50 EC	Ciba Ceigy	2 l/ha	ND
Endosulfan	ROCKY	Calliope	1.75 l/ha	15 jours
	TECHN'UFAN	Sipcam Phyteurop	1.75 l/ha	15 jours
	THIODAN 35 CE		1.75 l/ha	15 jours
	THIONEX	Makhteshim Agan	1.75 l/ha	15 jours
Ethiophencarbe	CRONETON J	Bayer France Phytochim	1 l/ha	7 jours
Heptenophos	HOSTAQUICK CE	Agrevo France S.A.	0.7 l/ha	3 jours
Methomyl	METHOMEX 20 MF	Makhteshim Agan	1.5 l/ha	7 jours
Ométhoate	FOLIMATE	Bayer France Phytochim	2.5 l/ha	14 jours
Pyrimicarbe	PIRIMOR G	Sopra	0.75 kg/ha	7 jours
	RAPID	Scotts France S.A.S	7.5 l/ha	7 jours
	PICADOR G	Phytheron 2000	0.75 kg/ha	7 jours
Rotenone	BASF HJ INSECTICIDE POUDRE C	Basf Horticulture Jardin	25 kg/ha	ND
	CUBEROL POUDRAGE	Scotts France S.A.S.	25 kg/ha	ND
	CUBEROL PULVERISATION	Scotts France S.A.S.	0.5 kg/hl	ND
	CUBEROL PULVERISATION V	Scotts France S.A.S.	5 kg/ha	ND
	CUBEROL V	Rhone Poulenc Jardins et Espaces Verts	25 kg/ha	ND
	KB ISECTICIDE VEGETAL POUDRAGE	Rhone Poulenc Jardin	25 kg/ha	ND
Deltaméthrine + heptenophos	DECIS QUICK	Aventis Cropscience France	0.5 l/ha	15 jours
Deltaméthrine + pyrimicarbe	BEST	Aventis Cropscience France	1.5 l/ha	7 jours
Lambda-cyhalothrine + pyrimicarbe	KARATE K	Sopra	1.5 l/ha	15 jours
	OKAPI GF	Sopra	0.45 kg/ha	15 jours
	OPEN	Sopra	1.5 l/ha	15 jours

*Lorsque le délai d'emploi n'est pas renseigné (ND), le produit ne doit pas être appliqué près de la récolte, sans qu'il soit possible actuellement de fixer ce délai. En aucun cas, ce délai ne peut être inférieur à 3 jours.

Spécialités homologuées ou en APV – Extraction d'ECOPHYT du 21/03/2001 –
Artichaut traitement des parties aériennes mildiou des composés

Composition	Spécialité	Dose	Délai avant récolte
Cuivre de l'oxychlorure de cuivre 50%	UMUCUIVRE MICRONISE	5 kg/ha	21 jours
Cuivre de l'oxyde cuivreux 75%	NORDOX SUPER 75	3.33 kg/ha	21 jours
Cuivre du sulfate 20%	BOUILLIE BORDELAISE SUPER 20 K	12.5 kg/ha	21 jours
20%	LC BOUILLIE BORDELAISE	12.5 kg/ha	21 jours
20%	BOUILLIE BORDELAISE SOVILO	12.5 kg/ha	21 jours
Mancozèbe 80%	ADDAX	2 kg/ha	21 jours
75%	ADDAX DG	2.1 kg/ha	21 jours
75%	AXXIUM DG	2.1 kg/ha	21 jours
75%	DITHANE DG	2.1 kg/ha	21 jours
75%	DITHANE DG JARDIN	2.1 kg/ha	21 jours
70%	DITHANE FLASH	2.3 kg/ha	21 jours
455g/l	DITHANE FLO	3.5 l/ha	21 jours
75%	DITHANE JARDIN	2.1 kg/ha	21 jours
455g/l	DITHANE LF	3.5 l/ha	21 jours
430g/l	DITHANE LFT	3.75 l/ha	21 jours
80%	DITHANE M 45	2 kg/ha	21 jours
80%	DITHANE M 45 QUINO	2 kg/ha	21 jours
72%	DITHANE M 45 BLUE	2.3 kg/ha	21 jours
80%	DITHANE M 45 JARDIN	2 kg/ha	21 jours
75%	DITHANE NEOTEC	2.1 kg/ha	21 jours
70%	DITHANE RUSH	2.3 kg/ha	21 jours
80%	DITHANE SH	2 kg/ha	21 jours
80%	KAVEA	2 kg/ha	21 jours
75%	KAVEA DG	2.1 kg/ha	21 jours
80%	MILCOZEBE	2 kg/ha	21 jours
80%	MILCOZEBE JARDIN	2 kg/ha	21 jours
70%	SANDOZEBE	2.28 kg/ha	21 jours
70%	SANDOZEBE PEPITE	2.28 kg/ha	21 jours
80%	SPOUTNIK 80	2 kg/ha	21 jours
70%	VACOR	2.3 kg/ha	21 jours
70%	VACOR JARDIN	2.3 kg/ha	21 jours
Cymoxanil (4%) et **mancozèbe** (46.5%)	FULVAX PLUS	2 kg/ha	21 jours
	MISTEL	2 kg/ha	21 jours
	REMILTINE	2 kg/ha	21 jours
	REMILTINE S	2 kg/ha	21 jours
	REMILTINE S PEPITE	2 kg/ha	21 jours
Mancozèbe (60%) et **myclobutanil** (2.25%)	DITHANE DUO	2.7 kg/ha	21 jours
	DITHANE DUO PRO	2.7 kg/ha	21 jours
	GANA	2.7 kg/ha	21 jours
	GANA JARDIN	2.7 kg/ha	21 jours
	SYSTHANE COMBI	2.65 kg/ha	21 jours
Mancozèbe (26%) et **phosetyl- aluminium** (44%)	RHODAX	2.5 kg/ha	30 jours (dernière application avant le stade capitule)
Cymoxanil (3.2%), **mancozèbe** (56%) et **oxadixyl** (8%)	PULSAN	2 kg/ha	21 jours
	PULSAN PEPITE	2 kg/ha	21 jours

P45